

Décision du Synode: Planification financière de l'EERF de 2024 jusqu'à 2027

(Plan financier 2024 - 2027 (Lien))

du 22. mai 2023

Vu:

- Basé sur les documents présentés lors du Synode du 22 mai 2023

Message et proposition du Conseil synodal concernant le plan financier 2024 - 2027

Après deux exercices en 2015 et 2019, le Conseil Synodal a établi une planification financière pour les années 2024 à 2027, afin de proposer le taux de contribution des paroisses (RE Art.188). Pour ce faire, il s'est basé, d'une part sur les projets en cours et d'autre part sur les comptes des années antérieures. Nous avons pu constater que les effets de la réforme fiscale n'ont pas été aussi négatifs qu'attendu. Quelques hypothèses de travail prudentes ont été utilisées, elles sont détaillées ci-dessous. Nos hypothèses minimisent les recettes et estiment les dépenses plutôt vers le haut. Ces dernières sont difficiles à réduire, tant les demandes des différents services et des paroisses sont présentes. Cependant le Conseil Synodal tient à une gestion rigoureuse et raisonnable des moyens mis à sa disposition. Les projections faites avec les hypothèses mentionnées plus haut présentent pour les années à venir un excédent de dépenses variant de 50'000 à 185'000 francs. Il s'agit bien ici d'une planification et non d'un budget. Il est clair que les budgets seront adaptés en fonction des valeurs réelles au moment de leur établissement. Compte tenu de cette planification, le Conseil Synodal propose le maintien du taux à 1,3 ct, qui devrait être supportable grâce aux réserves engrangées durant ces dernières années.

Lien vers le document: www.ref-fr.ch/dok/028402 (<https://www.ref-fr.ch/dok/028402>)

Mise en vigueur: le Synode prend connaissance du plan financier 2024 - 2027 et approuve avec une majorité évidente, de fixer le taux de contribution des paroisses à 1,3 centime pour les années 2024 à 2027 le 23 mai 2023.